

OUEST AMIENS

CCOA



C.C. OUEST AMIENS

La Communauté de Communes soutient chaque année ses communes et investit pour son territoire. Ainsi, en 2015 les communes ont pu bénéficier des prestations suivantes : lire p2

■ ZAC II Bornes...

En Octobre 2009 se sont achevés, lire p4

■ Base de Loisirs

Les travaux de la base de loisirs, lire p4

■ PLUi CCOA

L'année 2015 a été riche, lire p5

E

EDITO

Philippe FRANÇOIS

Une nouvelle année vient de s'écouler, année s'il en est, très riche en actualités et en projets.

En termes de projets, en 2015 ont été lancés les chantiers pour la construction d'une base de loisirs à Picquigny et l'extension de la ZAC des Bornes du Temps sur la commune de Saint Sauveur.

La construction d'une nouvelle salle de réunion et l'aménagement d'une salle d'archives pour les services de la Communauté de communes ont également débuté en Décembre 2015.

Tout au long de l'année, les élus du comité de suivi du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont activement travaillé sur la réalisation du diagnostic de notre territoire et le choix d'un scénario de développement sur ce dernier. Par ailleurs, pour suivre au mieux l'élaboration de ce PLUI, un chargé de missions a été recruté en Juin 2015.

Dans le cadre de ce PLUI, une réflexion poussée a été menée en matière de développement touristique et de requalification des friches. De nombreux projets sont donc à l'étude.

En septembre 2015, a été adoptée la compétence petite enfance et la création d'un Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) est lancée.

Mais le fait le plus marquant de cette année est l'adoption en Août 2015 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe qui impacte directement notre communauté de communes.

En effet, cette dernière prescrit un seuil obligatoire de 15 000 habitants pour maintenir les intercommunalités. Par conséquent, notre Communauté de Communes ne peut se maintenir en l'état et a donc vocation à fusionner. L'année 2016 va donc être une année de transition importante pour notre territoire.

Maintenant, à toutes et à tous, en mon nom et en celui du conseil communautaire et du personnel de la CCOA, je vous adresse mes meilleurs vœux et vous souhaite une belle et heureuse année.



La Communauté de Communes soutient chaque année ses communes et investit pour son territoire. Ainsi, en 2015 les communes ont pu bénéficier des prestations suivantes :

01

Mise à disposition à raison de 400 heures par commune de notre équipe d'emplois verts chargée de l'entretien des espaces verts et humides et du petit patrimoine bâti

02

Prêt de barnums, barrières de sécurité et grilles caddies

03

En 2015, versement d'une subvention de 6 € par jour et par enfant fréquentant les Centres de loisirs de nos communes (35 970 €)

04

Versement d'une subvention de 52 276 € à la crèche d'Ailly sur Somme

05

Financement de BAFA pour un montant de 4 888 €

06

Service de ramassage des animaux errants au lieu et place des communes (Coût 10 718 € par an)

07

Service de repas à domicile pour les personnes âgées

08

Adhésion en lieu et place des communes à la Mission Locale Insertion Formation du Pays du Grand Amiénois pour le suivi de l'emploi et de la formation (Coût 17 466 € par an)

09

Adhésion en lieu et place des communes au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois (coût 5 501€ par an) et à l'Agence d'Urbanisme du Pays du Grand Amiénois (ADUGA) (Coût 22 446 € par an)

10

Adhésion en lieu et place des communes au Syndicat Mixte Somme Numérique (Coût 5 140€ par an)

11

Adhésion en lieu et place des communes à l'AMEVA (Coût 1 747 € par an)

12

Aménagement numérique du territoire. Depuis 2013 72 375 €, et 42 750 € supplémentaires vont être investis en 2016.

L

LA LOI NOTRe

n° 2015-991 du 7 Aout 2015

portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est le troisième volet de la réforme des territoires après la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des régions du 16 Janvier 2015.



QUEL AVENIR POUR NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES ?

Cette loi confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités. Elle confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité.

Ainsi, les treize grandes régions créées en métropole par la loi votée en décembre 2014 auront compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports, y compris les transports scolaires. Elles pourront jouer un rôle de coordination en matière d'emploi, mais sans toucher aux prérogatives du Pôle emploi, et auront un rôle moteur en matière d'environnement. Les départements quant à eux, dont le projet de loi initial prévoyait la suppression, sont préservés et gardent la gestion des collèges, des routes et de l'action sociale.

Enfin, Les intercommunalités devront être d'une taille minimale, fixée à 15 000 habitants, sauf exceptions (notamment en zone de montagne). Elles seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement. Les autres compétences se répartiront avec les communes.

Nous sommes donc directement impactés par la loi NOTRe, puisque notre intercommunalité n'atteint pas le seuil de 15 000 habitants.

Ainsi, peu de temps après la promulgation de cette loi, le Président et les Vice-Présidents ont rencontré les services de la Préfecture, le 19 Août dernier, pour discuter des modalités d'application de cette loi. Le Secrétaire Général de la Préfecture a ainsi demandé un avis rapide sur notre volonté de fusion avec d'autres intercommunalités. Le Bureau et le Conseil communautaire ont émis le souhait d'une fusion entre trois intercommunalités à savoir la communauté de communes du Val de Nièvre et Environs (CCVNE), la communauté de Communes du Bocage Hallue (CCBH) et la nôtre. Cependant, ces deux intercommunalités n'étaient pas favorables à une fusion à trois. Mi-October 2015, Madame la Préfète a notifié à chaque collectivité son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI). Ce projet de schéma, en ce qui nous concerne, propose une fusion globale uniquement avec la CCVNE. La CCOA et l'ensemble de ses communes ont alors disposé d'un délai de 2 mois pour approuver ou non ce projet de SDCI. Le 12 Novembre 2015, notre conseil communautaire a approuvé ce projet et la fusion avec la CCVNE (18 voix pour, 11 contre et une abstention). La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui a récolté l'ensemble des avis (communes et intercommunalités) avant le 31 Décembre 2015 dispose désormais d'un délai de 3 mois pour amender ou non le projet de SDCI.

En tout état de cause le SDCI doit être arrêté au 31 Mars 2016 et publié. Ensuite, les arrêtés préfectoraux fixant les projets de périmètre doivent être pris et adressés de nouveau aux collectivités concernées. Avant le 31 Décembre 2016 les arrêtés de création des nouveaux EPCI doivent être pris avec un effet au 1er Janvier 2017.

Z

ZAC DES BORNES DU TEMPS

LES TRAVAUX SONT LANCES

En Octobre 2009 se sont achevés les travaux de viabilisation de la ZAC des Bornes du Temps I d'une superficie de 35 hectares.

Ce projet fut une réussite totale puisque toutes les parcelles ont été rapidement commercialisées. Et la ZAC des Bornes du Temps a accueilli également l'entreprise JJA d'envergure nationale et qui constitue l'un des bâtiments logistiques les plus importants de la Région (110 000 m² de surface bâtie).

Aussi, fort du succès de commercialisation de ces terrains, le conseil communautaire, après avis favorable du conseil municipal de Saint Sauveur, a décidé le 20 Octobre 2008 d'engager l'extension du parc d'activités des Bornes du Temps.

Rapidement Amiens Aménagement a été choisi pour nous épauler dans cette opération et toutes les études préalables ont efficacement été réalisées. EGIS Aménagement associé à Ateliers Villes et Paysages ont été désignés pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Les négociations avec les propriétaires et exploitants agricoles, pour acquérir les 53 hectares que représente cette zone, ont rondement et assez rapidement été menées avec l'aide précieuse de Monsieur DELATTRE, Maire de Saint Sauveur et de Mme GRANDSERRE d'Amiens Aménagement.

Après la réalisation des fouilles archéologiques au prin-

temps 2015, les appels d'offres pour retenir les entreprises chargées de réaliser les travaux de viabilisation de cette ZAC ont été lancés. C'est ainsi que l'entreprise COLAS a été choisie pour le lot 1 Terrassement, voirie et assainissement, l'entreprise BOUYGUES Energie et Services pour le lot 2 Réseaux secs et l'entreprise TERSPECTIVE pour le lot 3 Plantations et mobilier.

Ainsi les travaux ont débuté en Octobre 2015 et sont prévus pour une durée de 9 mois.

Quatre promesses de vente ont d'ores et déjà été signées et la commercialisation se poursuit. Une vingtaine de parcelles de taille allant de 1 500 m² à 30 hectares sont disponibles à partir de 15 € HT le m².

Ce projet représente un coût total de 8 831 000 € HT dont 3 327 000 € pour l'acquisition des terrains et les fouilles archéologiques. Une seconde phase de travaux sera engagée pour la viabilisation d'environ 30 ha au nord de la ZAC et une troisième phase pour l'aménagement de l'îlot central destiné à accueillir à terme un village d'entreprises.

Les objectifs de la ZAC des Bornes du Temps II sont nombreux. Celle-ci vise en effet à offrir des sites adaptés aux entreprises toujours plus à la recherche d'amélioration de leur performance et qui souhaitent assurer le renouvellement de leur parc immobilier. Elle tend également à développer et maintenir les emplois sur le secteur.

Grâce à cette extension la Communauté de Communes pourra proposer de nouveau des terrains et des locaux compétitifs pour l'accueil de nouvelles entreprises et ainsi leur offrir la possibilité de s'implanter sur le territoire du Grand Amiénois dans une zone qualitative et aider à la formation des jeunes.



BASE DE LOISIRS A PICQUIGNY

LE CHANTIER TOUCHE A SA FIN !

Les travaux de la base de loisirs à Picquigny ont débuté en Février 2015 et se sont ainsi déroulés tout au long de l'année à un rythme assez soutenu. La réhabilitation des anciens locaux est achevée. Ces derniers serviront essentiellement aux clubs de canoë kayak puisqu'ont été aménagés un local de stockage pour les bateaux et un atelier de réparation.

La construction du nouveau bâtiment, qui abritera quant à lui l'aire destinée au Centre Animation Jeunesse (CAJ) et tous les locaux sociaux qui seront mutualisés avec les clubs, est également en grande partie achevée. Des travaux de finition intérieure (sols, carrelage, peinture ...) vont être rapidement réalisés. Ainsi, les travaux doivent s'achever au printemps. Une inauguration officielle du site sera bien entendu organisée.

Ensuite, le CAJ, la fédération française de canoë kayak et le club « Picquigny Vieille Somme » pourront allégrement profiter de ces locaux flambants neufs et exercer pleinement leur activité respective dans un cadre propice à leur développement.



P

PLUi ELABORATION

L'année 2015 a été riche en ce qui concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi). En effet, la phase Diagnostic, lancée en 2014, est arrivée à son terme. Il s'agissait ici de réaliser un état des lieux complet du territoire de la CCOA, en ce qui concerne de nombreux champs comme l'Habitat, l'économie, la mobilité, l'environnement, l'agriculture, le patrimoine, les équipements, le foncier ou encore la démographie. Cet état des lieux est nécessaire car il permet de mettre en avant des aspects positifs du territoire, mais aussi de pointer du doigt des éléments manquants ou créant des problèmes. Ce diagnostic fera l'objet de deux réunions publiques qui auront lieu au mois de Janvier, dont les dates et les lieux vous seront prochainement communiqués. Cette phase est donc très importante pour ensuite réfléchir au projet de développement

du territoire, qui correspond à la phase suivante de la procédure. Cette phase est celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). On dit souvent qu'il s'agit « du pied de voute du Plan Local d'Urbanisme ». Il a pour but de traduire la stratégie de développement, concernant un grand ensemble de champ d'action (habitat, mobilité, environnement... etc.) pour les 10 à 15 ans à venir, sur le territoire. En cette fin d'année 2015, la CCOA est entrée dans cette phase PADD, et celle-ci devrait continuer tout au long du premier semestre 2016.

Les élus travaillent actuellement pour proposer un développement qui soit pertinent et cohérent avec leur territoire. Ces propositions seront ensuite présentées aux habitants lors de réunions publiques et devront être votées par les conseils communaux et le conseil communautaire.

L'élaboration du PLUi se poursuivra, durant l'année 2016, par la phase des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cette dernière est étroitement liée au PADD. En effet, les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Cela est donc la traduction de la dé-

finition du projet de développement décrite dans le PADD.

L'année 2015 a également été marquée par l'arrivée au sein de la Communauté de Communes de Colas Lecryt. Ce dernier a pour mission, depuis le mois de Juin, de suivre l'élaboration du PLUi. Il est ainsi le relais entre les élus qui élaborent le document, et le bureau d'études qui accompagne dans la méthodologie et met en forme le document.

Il travaille aussi sur des projets en lien avec le PLUi. En effet, celui-ci implique notamment une réflexion sur les potentialités foncières du territoire. La CCOA s'interroge alors sur le devenir du site Carmichael à Ailly-sur-Somme. Cette ancienne filature pose autant de questions qu'elle offre de possibilités. Elle est, par ailleurs, un élément à part entière du patrimoine du territoire. Aucun projet n'a été lancé à ce jour, mais des idées fleurissent et des manifestations sont organisées, comme celle du 10 Novembre dernier. Les citoyens étaient invités à participer et échanger sur ce qu'avait été Carmichael lors des années où l'usine était en activité. L'attachement des habitants à ce site est ressorti de cette rencontre. C'est un projet en aspect séduisant mais qui présente, toutefois, un bon nombre de difficultés.



Colas Lecryt travaille également avec Virginie Decorte, chargée de mission à l'Office de Tourisme, sur le développement d'une stratégie touristique. Le territoire de la CCOA offre de nombreux équipements ou attraits touristiques. Mais ceux-ci peuvent encore être davantage développés et pourrait participer au développement économique du territoire. Ce travail entre dans la démarche PLUi puisque les propositions en termes de tourisme pourraient, par la suite, y être intégrées. C'est le cas, par exemple, d'une réflexion sur un dessein à Picquigny, qui concernerait l'implantation d'activités touristiques dans la maison éclusière, celle-ci se situerait alors à proximité de la nouvelle base de loisirs La Catiche. Ce projet participerait alors à une redynamisation du centre-bourg de Picquigny.

Modalités de concertation des habitants :

Les réunions publiques prévues au mois de Janvier sur le diagnostic du territoire, ainsi que celles sur le PADD vous seront communiquées via le site internet de la CCOA, les Mairies et leur site internet, et dans le Courrier Picard. La CCOA rappelle qu'un registre est disponible dans chaque mairie de la CCOA, ainsi qu'au siège de l'intercommunalité, dans lequel les habitants peuvent faire part de leurs remarques ou de leurs propositions.

C

CULTURE

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

.....

Tout au long de l'année le réseau des bibliothèques vous fait voyager à travers différentes animations.

Au premier semestre, « Inspiration japonaise » vous a emmené à la découverte de la culture du Japon.

Nicolas HITORI DE a animé des ateliers de créations de planches de Manga à la Bibliothèque d'Ailly avec des enfants du centre de loisirs

Pour les maternelles, des lectures de Kamishibai, données par la coordinatrice, ont ravi leurs oreilles.

En juillet, nous avons permis aux centres de loisirs de la CCOA de profiter de la 1ère édition de la Fête du livre jeunesse avec « Lire en short ». Pour cette occasion, les livres (albums, BD, Mangas) sont sortis des bibliothèques et se sont promenés dans des valises pour aller à la rencontre de nos jeunes qui ont pu jouir d'un espace de lecture à

l'ombre des arbres mais aussi d'activités créatrices, de jeux autour du livre.

Nous avons donné l'occasion à ces jeunes d'élire leur album préféré parmi une lecture de 4 livres.

Au second semestre, nous avons participé au 5ème Rendez-vous lecture en Picardie avec pour thème « Mille et Une Nuits ». Une occasion pour nous de vous transporter au pays de Shéhérazade et de la magie des contes d'Orient.

Pour cela, des spectacles de contes sur les Mille et Une Nuits ont été donnés à PICQUIGNY avec Pascal QUERRE, à HANGEST avec la compagnie 3m33.

À ARGOEUVES, Naoufel SOUSSI nous a fait rire avec des contes de Nasredine (le Ch'Lafeur oriental).

A AILLY et BREILLY, la compagnie LA BOURLINGUE nous a fait une lecture de « Zadig » de VOLTAIRE, qui s'est inspiré des contes des Mille et Une Nuits pour écrire ce récit.

Zobeir MORADI (calligraphe, plasticien) a animé un stage de calligraphie avec une initiation au tracé au calame mais aussi une exploration de différents supports d'écriture tels que le verre, le carrelage et le tissu.

La coordinatrice a également animé des séances de contes et une activité de création de cartes « Senteurs d'Orient » à partir d'épices et de parfums orientaux dans les centres de loisirs d'AILLY, BREILLY, FERRIERES mais aussi les TAP de BELLOY.

Elle n'a pas fini son voyage, puisqu'elle poursuivra avec d'autres lieux début 2016.



PROJETS D'ANIMATIONS 2016

Nous vous proposerons en 2016 une programmation variée autour :

- Des jardins avec des expositions, des ateliers « sensibilisation autour des déchets » avec TRINOVAL, des spectacles, des lectures, des concours...
- De la 2de édition de « Lire en short » avec les centres de loisirs
- Des commémorations 1914-1918 avec des expositions, des interventions d'auteurs (en lien avec l'Office de tourisme et le CR2L)
- Du Festival du conte et de la calligraphie en lien avec l'ACIP

Nous mettrons en place également des animations tout au long de l'année vers la petite-enfance avec « les bébés-lecteurs » (comptines, Raconte-tapis, lectures).

Ce programme sera accessible à tous et vous sera offert par la CCOA.

Nous espérons vous compter parmi nous. Pour cela, n'hésitez pas à pousser les portes de vos bibliothèques pour vous renseigner et consulter notre site pour connaître les animations à venir : www.bibouestamiens.fr . Si vous souhaitez recevoir les informations sur ces animations, vous pouvez contacter la coordinatrice Valérie BILLOT : bibcoordinatrice@yahoo.fr.

J

JEUNESSE

2016 STOP MOTION

Un atelier film d'animation ou stop motion durant les vacances de février 2016
Ouvert aux jeunes de 13 à 18 ans
GRATUIT
Ramassage en bus assuré dans chaque commune

Qu'est ce que le stop motion ?

Un peu à la manière du dessin animé, la technique du stop motion donne l'illusion du mouvement à un objet immobile. Elle consiste à photographier une scène image par image, après déplacement de l'objet ou du personnage en argile. Cela suppose de prendre de nombreux clichés, c'est pourquoi on parle aussi " d'animation image par image en volume ".
Effectif : de 10 à 20 jeunes
Encadrement : Paku (CAJ) et Raphaël Fernandez

DU 08 au 12 FEVRIER 2016
STOP MOTION
du scénario à la réalisation

Viens faire ton film !

OUVERT AUX
13 - 18 ans

GRATUIT !
Ramassage en minibus assuré

Renseignements et inscriptions:
Communauté de communes ouest Amiens
03 22 51 23 59 ou raphaelfernandez@hotmail.fr



LE CAJ le centre pour les jeunes de 13 à 18 ans est un centre de loisirs pas comme les autres.

- Ouvert aux 13 – 18 ans
- Ramassage en bus dans chaque commune
- Tarifs doux
- Des activités nombreuses et variées : vidéo, danse, équitation, char à voile, paint ball, pêche, canoë kayak, raft, tournois sportifs, théâtre, light painting, grands jeux nocturnes, musique, soirées, rencontres, camping, bivouac, barbecues, jonglage etc...

Le CAJ c'est aussi des rencontres, des soirées, des sorties, des journées à la plage, des départs en campings, des bivouacs etc...

Et c'est également une pédagogie adaptée aux jeunes, la possibilité de monter ses propres projets.

C'est surtout enfin une ambiance estivale et des animateurs très dynamiques.

En 2016 le CAJ s'installera dans ses nouveaux locaux tout neuf !

En 2015, nous avons accueilli 114 jeunes venant de toutes les communes. Pourquoi pas toi ? Rejoins-nous en avril en juillet ou en octobre !

Dates de fonctionnement 2016 : 09 au 15 avril, 07 au 29 juillet, 24 au 28 octobre.

Renseignements : 03 22 51 23 59



La communauté de communes apporte pour la 5^{ème} année consécutive son aide financière aux jeunes désireux passer leur Bafa ou leur Bafd

Rappel des raisons de la mise en place de l'opération :

- Coût important pour les familles
 - Volonté d'engager des jeunes issus de l'intercommunalité
 - Pénurie d'animateurs diplômés
- Les conditions pour être financé sont les suivantes :
- Habiter une des 18 communes du territoire
 - S'engager à travailler durant deux périodes pour un des 10 centres de l'intercommunalité : le territoire compte 10 centres de loisirs : Ferrières, St Sauveur, Breilly, Ailly sur Somme, Picquigny, Fourdrinoy, Belloy sur Somme, la Chaussée Tirancourt Hangest sur Somme et le CAJ de la Communauté de Communes Ouest Amiens.

Nature et détente aux portes d'Amiens

UN BEL ETE AU FIL DE L'EAU

Témoignage d'Alexandre « Depuis un an et demi l'office de tourisme propose des balades sur la Somme en bateau électrique et ça cartonne ! Plus de 400 personnes ont pris cet été le large. En famille, entre amis ou en amoureux tous apprécient cette activité écologique qui leur permet de déconnecter du quotidien et de renouer avec la nature.

Mon conseil : louez un bateau pour une demi-journée au moins, pour naviguer aller-retour jusqu'à Picquigny, 5km de verdure au cœur des méandres de la Somme. »



DU NOUVEAU EN 2015 !

Création, labellisation d'hébergements, les acteurs du tourisme se mobilisent pour offrir des services de qualité :

- A Picquigny, M. Miart propose 2 chambres d'hôtes au domaine du Hêtre Pourpre.
- A Hangest-sur-Somme, le restaurant-hôtel du Canard a été labellisé "Logis de France".
- A Belloy-sur-Somme, le gîte l'Atelier de Mme Ringeval a obtenu le classement 3 épis de "Gîte de France"
- Autour de Samara, Le conseil départemental a aménagé un réseau de chemin qui permet d'admirer la diversité des paysages de la Vallée. Construisez vous-même votre balade grâce au balisage." Fiche circuits disponible à l'Office de tourisme



O

OFFICE DE TOURISME

LA MAISON ECLUSIERE d'Ailly-sur-Somme fait peau neuve !

Le Conseil départemental a lancé un programme de rénovation et d'aménagement de sites le long du fleuve Somme. Ces sites multiservices, dénommés « Maisons de la Vallée », sont pour la plupart d'anciennes maisons éclésiastiques et vont devenir des pôles d'activités touristiques, des lieux ressources pour découvrir les multiples facettes du fleuve.

Témoignage de Virginie « A Ailly-sur-Somme, l'office de tourisme est installé depuis 3 ans dans la maison éclésiastique d'Ailly-sur-Somme. Les nouveaux aménagements extérieurs réalisés par le conseil départemental vont permettre à l'office de tourisme d'accueillir autrement les visiteurs et de leur proposer de nouveaux services. Une terrasse et un jardin pour les habitants, les voyageurs qui souhaiteront faire une pause sur les bords de Somme et des sanitaires pour les plaisanciers et les randonneurs de passage. »

L'OFFICE DE TOURISME EN QUELQUES CHIFFRES

Entre juin et septembre, la fréquentation de l'OT a augmenté de 12% par rapport à 2014
Le nombre de pages vues du site internet de l'OT est passé de 22 110 en 2014 à 26 199 en 2015,
La Page Facebook « Vallée de Somme découvertes » a plus de 1130 personnes abonnées.

NOUS SUIVRE, NOUS CONTACTER



Maison éclésiastique - 11 rue du Pont - 80470 Ailly/Somme
Tél./fax : 03 22 51 46 85 - Web Site : <http://otcco.fr>